

# LA CROIX

## Tensions autour de l'enfermement des migrants en rétention

Par Nathalie Birchem, le 16/4/2020 à 05h14

**Le tribunal vient d'enjoindre l'État de ne plus placer en rétention de nouveaux migrants pendant deux semaines au centre de rétention de Vincennes, où trois cas de Covid ont été confirmés. Au Mesnil-Amelot, des heurts ont éclaté ce week-end.**



Est-il raisonnable, en période d'épidémie du coronavirus, de maintenir des migrants dans des centres de rétention administrative, destinés à enfermer des personnes en situation irrégulière dans l'attente d'une expulsion, alors que cette perspective n'existe quasiment plus ? Le débat, qui oppose le gouvernement et les associations d'aide aux migrants depuis le début du confinement, a repris de la vigueur avec une série de tensions dans plusieurs CRA.

→ **EN DIRECT. Coronavirus : le plan de Trump, chômage partiel... Les informations du vendredi 17 avril**

Mercredi 15 avril, le tribunal administratif de Paris, saisi par deux associations, qui demandaient la fermeture du CRA situé dans le bois de Vincennes, à Paris, a enjoint l'État de ne plus placer de nouveau retenu pendant quatorze jours dans ce centre, où au moins trois cas de Covid ont été confirmés. Il lui demande aussi de lever la rétention des personnes testées positives afin de les placer dans des centres de soins.

**Au Centre de rétention administrative de Rennes, ils attendent l'expulsion**

**Dans la nuit de samedi 11 au dimanche 12 avril, la cinquantaine d'hommes enfermés au CRA du Mesnil-**

Amelot (Seine-et-Marne) a refusé de réintégrer leur chambre durant la nuit pour dénoncer « l'absence des mesures minimales d'hygiène, explique Louise Lecaudey, intervenante juridique de la Cimade dans ce CRA. « Depuis jeudi dernier, précise-t-elle, l'un d'entre eux toussait et avait de la fièvre mais ils ne parvenaient à faire en sorte qu'il soit pris en charge. Il semblerait que l'unité médicale ait considéré que c'était du bluff. » « Ils ont aussi voulu dénoncer des conditions sanitaires totalement incroyables en période de coronavirus, ajoute Éric Coquerel, député de la France insoumise, en visite dans ce CRA le 13 avril. Ils ont deux toilettes communes qui débordent, deux douches pour tout le monde, et ni masque, ni gel, ni gants. Les policiers eux-mêmes n'avaient pas de gants quand j'y suis allé. »

Au CRA d'Oissel, près de Rouen, 16 retenus auraient commencé une grève de la faim, selon *Paris-Normandie*, pour protester également contre leurs conditions de rétention.

### Principalement des sortants de prison

Disséminés dans toute la France, les centres de rétention administrative, où l'État a désormais le droit de retenir les migrants pendant 90 jours, au lieu de 45 auparavant, comptent habituellement quelque 1 900 places, qui étaient majoritairement occupées avant la crise sanitaire. Mais, depuis le confinement, de très nombreux migrants ont été libérés, sur ordre des tribunaux. Ainsi, le 26 mars, ils n'étaient plus que 152.

Toutefois, les effectifs de migrants retenus étaient remontés à 181 personnes la semaine dernière, principalement des sortants de prison. Rien que dans les centres où elle intervient, la Cimade estime ainsi que 139 nouvelles personnes ont été enfermées depuis le début du confinement. Le gouvernement ayant décidé de vider les maisons d'arrêt en libérant les détenus en fin de peine, « un certain nombre a été cueilli par la police aux frontières aux sorties des prisons et emmenées directement dans les CRA », affirme Louise Ducaudey de la Cimade.

« Alors que ces personnes ont purgé leur peine, on les enferme à nouveau en CRA, tandis que les non-étrangers sont simplement libérés, c'est quand même une exception qui pose question », remarque Cyrille de Billy, secrétaire général de la Cimade. « Nous dénonçons cette logique d'enfermement qui, en période de coronavirus, met en danger les personnes retenues mais aussi les fonctionnaires qui les gardent », reprend-il. C'est d'autant plus absurde que normalement la rétention sert à préparer une expulsion or il n'y en a pratiquement pas. » D'après la Cimade, seules deux personnes, placées en rétention depuis le 17 mars, ont été expulsées, ainsi que neuf autres, déjà enfermées à cette date.

### Le coronavirus impacte aussi le droit des étrangers en France

« Je n'ai pas souhaité fermer les CRA parce qu'il y a à l'intérieur des sortants de prison, [et] parce que nous continuons à procéder dans certains cas, et il est vrai que c'est beaucoup plus difficile, à des expulsions », a indiqué de son côté Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, la semaine dernière devant une commission de l'Assemblée nationale. Le 27 mars, le Conseil d'État lui a donné raison. Saisi par plusieurs associations, qui réclamaient la « fermeture temporaire » des CRA, il a considéré qu'en l'état actuel des effectifs, le maintien en rétention n'était pas un « facteur d'évolution de l'épidémie ». Toutefois, estime Cyrille de Billy, « le jugement sur le CRA de Vincennes montre que, quand il y a des cas avérés de Covid, il vaut mieux ne pas placer en rétention. »

Nathalie Birchem